

**Rapport de la mairesse 2019
(présenté lors de l'assemblée du conseil du 1er juin 2020)**

Chers citoyennes et citoyens,

En conformité avec l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente le rapport de la mairesse, portant sur les faits saillants du rapport financier 2019.

Les derniers états financiers vérifiés

L'exercice financier de 2019 s'est soldé avec un surplus de 79 623 \$, sur un budget approximatif de 1 200 000 \$. Ce surplus est particulièrement dû à l'augmentation des valeurs foncières du nouveau rôle 2019-2020-2021.

Revenus	
Taxes	780 688 \$
Compensation tenant lieu de taxes	49 755 \$
Transferts gouvernementaux	416 047 \$
Services rendus	41 068 \$
Imposition de droits	9 493 \$
Autres revenus	4 072 \$
Autres revenus d'intérêts	7 719 \$
Total des revenus	1 308 842 \$
Dépenses	
Administration générale	192 740 \$
Sécurité publique	175 581 \$
Transport	430 065 \$
Hygiène du milieu	310 818 \$
Santé et bien-être	17 388 \$
Aménagement, urbanisme et développement	54 977 \$
Loisirs et culture	82 183 \$
Frais de financement	78 177 \$
Total des dépenses	1 341 929 \$
Moins revenus d'investissement	(122 652 \$)
Éléments de conciliation à des fins fiscales	235 362 \$
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	79 623 \$

Le rapport des vérificateurs

La vérification fut effectuée par le firme comptable « Groupe RDL Thetford / Plessis inc. » et le rapport financier fut déposé le 2 mars 2020. À leur avis, ces états financiers représentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité pour l'année s'étant terminé le 31 décembre 2019, ainsi que sa situation financière constatée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Réalisations 2019

L'année 2019 a été marquée par plusieurs projets :

- Remplacement de pompes à l'aqueduc et aux égouts;
- Installation de la télémétrie à l'aqueduc (accès des données à distance);
- Installation de thermopompes au bureau municipal et à la salle municipale pour l'efficacité énergétique;
- Rénovation de la cuisine de la salle municipale et achat de vaisselle;
- Achat du bureau de poste;
- Remplacement de ponceaux dans les rangs St-Antoine est et St-Antoine ouest;
- Prolongement de l'asphalte dans la rue de la Fabrique pour favoriser les aînés du CHSLD qui souhaitent participer à des activités à la salle ou à l'église;
- Achat et installation d'une enseigne électronique dans le parc municipal;
- Réalisation d'études diverses pour le développement de la rue Bibeau;
- Achat d'équipements pour la patinoire (zamboni artisanale et souffleuse à neige);
- Achat de matériel pour la pratique du pickleball.

Projets pour l'année 2020

Nous avons reçu une réponse positive du ministère des Transports pour la réfection du rang St-Alphonse dans le programme RIRL. Ce programme offre une aide financière de 75 % du montant des travaux. Nous serons également en mesure d'aller chercher des sommes dans le programme TECQ, ce qui fera en sorte que la municipalité n'aura pas à assumer à elle seule une grande partie des dépenses. Au moment d'écrire ces lignes, le processus d'appel d'offres est en cours et les travaux devront être réalisés d'ici la fin de l'année 2020.

Une demande d'aide financière a également été déposée dans le programme AIRRL (volet accélération) pour des sections des rangs St-Sauveur et St-Antoine Ouest. À l'été 2020, nous procéderons à la pulvérisation de l'asphalte de certaines sections de ces deux rangs.

Des travaux de rénovations seront réalisés au bureau de poste, dont l'installation de casiers postaux, pour faciliter l'accès aux citoyens en-dehors des heures d'ouverture.

Le conseil espère également faire des travaux de rénovations extérieures au bureau municipal. Une demande d'aide financière a été déposée au gouvernement en ce sens.

Nous travaillons également sur plusieurs autres dossiers, dont le développement de la rue Bibeau.

Rémunération des élus

Pour satisfaire aux exigences de la Loi sur le traitement des élus municipaux, nous vous soumettons les renseignements suivants concernant la rémunération des membres du conseil pour l'année en cours :

Le traitement annuel du maire est de 7 078.72 \$ soit 4 719.15 \$ à titre de rémunération de base et 2 359.57 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Le traitement annuel d'un conseiller est de 2 365.71 \$, soit 1 577.14 \$ à titre de rémunération de base et 788.57 \$ à titre d'allocations de dépenses.

En vous remerciant pour la confiance accordée,

Julie Pressé,
Mairesse de la municipalité de Fortierville